



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 9 février 2006

Membres présents

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI

Mme AVENA - MM. BACHELARD - BEKHTAOUI - BELLEVILLE - BERNARD - Mmes BESSIS - BLIGNY - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRIOT - BRUYERE - CARBONNEL - CHEVIGNY - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mmes DARCIAUX - DELEBARRE - MM. DÉTANG - DESVIGNES - DOUHAIT - DUBOIS - DUPIRE - Mme DURNERIN - MM. ESMONIN - ETIEVANT - FOUCHERES - FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P. GILLOT - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MAGLICA - MARCHAND - MARTIN - MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU - NOWOTNY - PARIS - PERRIN - PETITJEAN - PILLIEN - PINON - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : MM. ALLAERT (pouvoir à M. Guy GILLOT) - AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - BARBEY (pouvoir à M. ROIZOT) - Mme BERNARD (pouvoir à M. IZIMER) - M. BERTELOOT (pouvoir à M. MILLOT) - Mme BIOT (pouvoir à M. DANIERE) - MM. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - CHAPUIS (pouvoir à M. FOUCHERES) - DELATTE - DODET - Mme FLAMENT (pouvoir à M. GERVAIS) - M. JULIEN (pouvoir à M. PINON) - Mme MANSAT (pouvoir à Melle MASLOUHI) - MM. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - OBRIOT (pouvoir à Mme DARCIAUX).

**OBJET : HABITAT ET LOGEMENT – Affaires foncières - Acquisition de parcelles  
Chemin du Cromois à Dijon**

Dans le cadre de la réalisation de la zone d'activités économiques communautaire "Parc Mazen Sully", il est proposé d'acquérir sur le Centre Hospitalier Universitaire un tènement d'une superficie d'environ 2 224 m<sup>2</sup>, chemin de Cromois, dont l'emprise correspond à la réalisation d'une voie d'accès en partie nord du parc pour rejoindre le rond-point Mazen / Marion / Gaffarel.

Le CHU céderait trois parcelles cadastrées section BY n<sup>os</sup> 106p de 853 m<sup>2</sup>, 106p de 655 m<sup>2</sup> et BX n<sup>o</sup> 458 de 716 m<sup>2</sup>, pour l'euro symbolique.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'acquérir** sur le Centre Hospitalier Universitaire, représenté par M. Daniel MARIE - Directeur - 1, boulevard Jeanne d'Arc - BP 77908 - 21079 Dijon Cedex, trois parcelles, chemin de Cromois, cadastrées section BY n<sup>os</sup> 106p de 853 m<sup>2</sup>, 106p de 655 m<sup>2</sup> et BX n<sup>o</sup> 458 de 716 m<sup>2</sup> ;
- **De dire** que le montant de l'acquisition, qui s'élève à un euro symbolique, sera financé sur le crédit ouvert au budget principal de l'exercice en cours ;
- **De dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;
- **D'autoriser** le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser cette affaire



Publié le **10 FEV. 2006**  
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

**10 FEV. 2006**

